



# Swiss Internet Governance Forum

**Swiss IGF 2023  
Messages de Berne  
13 juin 2023**

## **Session 1 : La gouvernance numérique et l'approche multipartite en 2023 : une nouvelle réalité ?**

- Différents thèmes dans le domaine de la gouvernance numérique - des puces électroniques aux flux de données - suscitent actuellement des tensions. On peut se demander si l'approche multipartite n'est pas simplement une promesse creuse.
- Le vent géopolitique plus fort rend la coopération plus difficile et des acquis que l'on croyait sûrs, comme un Internet mondial ouvert, sont en danger.
- Au lieu d'une harmonisation et d'une coordination, nous constatons une fragmentation réglementaire et une prolifération de nouveaux régimes. Il manque des forums pour mener un débat constructif, y compris avec la participation du Sud mondial.
- L'approche multipartite, telle qu'elle est pratiquée par exemple par le IGF des Nations unies et le IGF suisse, doit être maintenue. La Suisse souhaite également continuer à s'engager en faveur d'un processus inclusif.
- La société civile joue un rôle précieux. Mais en même temps, c'est une réalité qu'elle ne peut souvent pas être suffisamment impliquée en raison du manque de ressources.

## **Session 2 : Droits fondamentaux et éthique à l'ère du numérique**

- Les technologies numériques comportent à la fois des opportunités et des risques. Les règles du jeu doivent être conçues de manière à ce que personne n'ait la possibilité de violer impunément les droits de l'homme.
- Le droit à l'inclusion ne doit pas être assimilé à l'obligation d'utiliser des moyens numériques. Sinon, de nouvelles formes de discrimination risquent d'apparaître.
- Les droits de l'homme doivent être respectés par tous les acteurs en tant que norme éthique minimale.
- Il n'est pas nécessaire de faire tout ce qui est techniquement possible (par exemple : les armes nucléaires). En tant que société, nous avons en principe la possibilité de décider quelles technologies numériques nous voulons utiliser et dans quel but. Il en va de même pour la collecte, l'analyse et l'utilisation de nos données.
- Une Agence internationale des données (IDA) pourrait être chargée de la mise en œuvre concrète et de la vérification de la conformité aux droits de l'homme des produits et services numériques et de l'utilisation des données.



# Swiss Internet Governance Forum

## **Session 3 : Politique des données : les données comme ressource commune ("commons")**

- Les données développent leur valeur maximale lorsque nous les considérons comme un bien commun ("Commons"). C'est ce que vise la motion 22.3890 "Loi-cadre pour l'utilisation secondaire des données", adoptée par le Parlement le 12 juin 2023.
- La loi-cadre vise à réglementer la réutilisation tant des données factuelles que des données personnelles provenant des secteurs public et privé. Sa portée va donc au-delà de la loi sur la statistique fédérale.
- Pour garantir la sécurité et la protection des données, il faut des mesures juridiques, techniques et organisationnelles fiables. Le contrôle de ses propres données et la possibilité d'opt-out en font également partie. Pour l'instant, la Suisse ne dispose pas d'une infrastructure appropriée à cet effet (par exemple, les "intermédiaires de données").
- Les normes de données, l'interopérabilité et les bonnes données médicales sont des conditions importantes pour l'échange de données. Il convient également de clarifier le traitement du secret commercial.

## **Session 4 : Formation de l'opinion politique et culture du débat dans l'espace numérique - Quelle est la résilience de l'espace public numérique en Suisse en vue de l'année électorale 2023 ?**

- Les phénomènes qui caractérisent la communication à l'ère numérique - entre autres les médias sociaux, la désinformation, le discours de haine - exigent une approche différenciée, une appréciation de la diversité des opinions et des sources d'information et un engagement responsable, tant au niveau individuel qu'au niveau de la société dans son ensemble.
- Le discours de haine, en particulier, est un phénomène qui ne peut être combattu qu'en unissant les forces : Aussi bien en opposant le discours de haine au discours de haine et en faisant preuve de courage civil qu'avec les institutions de la société civile et de l'Etat (nouveau ou ancien) ainsi que les acteurs du monde scientifique et de l'économie privée.
- La majorité des auteurs de commentaires se comportent de manière respectueuse. Il n'existe pas de "vérité unique" que les médias traditionnels se seraient appropriée. Les connaissances sur leurs propres problématiques - manque ou absence i) de traçabilité des informations et ii) de responsabilité des plates-formes et des acteurs qui y agissent - doivent toutefois être prises en compte dans l'élaboration de mesures.
- Une communication et un discours inclusifs sur les questions de société devraient être adaptés aux groupes cibles et au contexte.



# Swiss Internet Governance Forum

## **Session 5 : Intelligence artificielle : comment réglementer ?**

- Les algorithmes d'IA sont des outils et non des forces de la nature. Ils doivent être compris dans le contexte sociotechnique dans lequel ils sont utilisés.
- La Convention sur l'IA du Conseil de l'Europe a un grand potentiel. La Suisse devrait avoir le courage de s'appuyer sur elle et d'aller au-delà.
- Les applications d'IA qui reproduisent des discriminations telles que le sexisme ou le racisme doivent maintenant être abordées d'un point de vue juridique. Il convient de noter le rôle important des ensembles de données d'entraînement, qui devraient être vérifiés afin d'éviter les biais.
- Le dialogue politique est essentiel. Mais il faut des mécanismes de feedback plus rapides : Nous devons apprendre à emprunter de nouvelles voies pour la prise de décision démocratique, car il existe un décalage entre la vitesse de développement de l'IA et le débat social qui la conditionne.
- La politique et la population doivent être davantage sensibilisées aux questions numériques.
- La confiance, en tant que bien démocratique élevé, mérite une protection particulière, y compris contre les applications abusives de l'IA telles que les deepfakes.

## **Session 6 : Monnaie numérique, identité numérique et Metaverse**

- Les monnaies numériques sont liées aux identités numériques. Elles se trouvent dans une situation de tension entre le respect de la vie privée et les intérêts légitimes de la réglementation.
- Il existe déjà des solutions techniques pour l'argent numérique qui protègent la sphère privée des utilisateurs. Grâce à l'utilisation de preuves de connaissance zéro, il est même possible de fixer des limites à leur utilisation, comme des limites d'âge ou de montant, tout en gardant l'identité secrète.
- Personne ne doit pouvoir disposer de la technologie de manière monopolistique. L'ouverture des sources est essentielle pour la confiance de la population. En cas d'exercice d'un contrôle excessif, les gens se tourneront probablement vers des alternatives.
- Le lien entre l'identité numérique et les monnaies numériques est essentiel. La création d'un nombre illimité de comptes en devises est problématique, car elle permet de contourner les efforts de régulation.
- Pour des raisons de résilience, les extensions numériques doivent être mises en œuvre en complément des procédures analogiques. Les besoins des personnes qui souhaitent mener une vie purement analogique doivent être pris en compte.



# Swiss Internet Governance Forum

## **Session 7 : Régulation nationale des plateformes dans un monde globalisé ?**

- Les services numériques permettent et facilitent la communication, l'interaction et les transactions. En même temps, ils soulèvent de nouveaux défis en matière de réglementation. Plusieurs initiatives ont été prises au niveau international pour réglementer ces services et ces plateformes.
- Du point de vue de la société civile, il y a de bonnes raisons de s'occuper intensivement des défis au niveau national également, notamment en ce qui concerne les nouveaux thèmes tels que l'accès aux données ou les droits d'utilisation ou dans le domaine de l'application de la réglementation existante.
- Une coordination avec les législations de l'UE est également bénéfique pour l'économie suisse, afin de créer une sécurité juridique et de minimiser les charges pour les PME.
- Un ensemble de règles standardisées au niveau international semble plutôt irréaliste, étant donné que les différentes nations ont des objectifs différents et que les règles internationales peuvent être détournées à des fins politiques par des États autoritaires. Néanmoins, une certaine harmonisation transnationale devrait être recherchée afin d'éviter un patchwork réglementaire coûteux.

## **Session 8 : Quel est l'impact de l'IA sur la qualité de l'information et la connaissance ?**

- Faire jouer une intelligence artificielle contre une autre, ce n'est pas une solution à long terme.
- Pour l'instant, on explore encore ces solutions tant dans la recherche académique que sur les plateformes, mais à long terme, il s'agit de trouver des alternatives comme des métadonnées non-falsifiables, la traçabilité des origines sur la blockchain ou l'usage de labels.
- On peut aussi s'appuyer sur des méthodes traditionnelles mises en œuvre depuis longtemps dans les bibliothèques, par exemple se fier à des éditeurs reconnus et la transmission de compétences informationnelles.
- L'augmentation exponentielle de contenus artificiels pose des questions de ressources - notamment le nombre de reviewers - cette remarque est valable pour toutes les sources (journaux, plateformes, éditeurs etc.).

### ***Messages de Berne***

*Les "Messages de Berne" résument de manière brève, concise et neutre les points principaux des séances plénières et des ateliers du [Swiss IGF 2023](#). Ils seront soumis au "Forum mondial de la gouvernance de l'Internet des Nations Unies" (IGF) et au "Dialogue européen sur la gouvernance de l'Internet" (EuroDIG) afin qu'ils puissent être intégrés dans les discussions de ces forums.*